

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 131-16

Le 28 octobre 2016

**AUDIENCE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

ABN AMRO CLEARING CHICAGO LLC

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal inc. (la « Bourse ») tiendra une audience le 21 novembre 2016, à 14 h, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et ABN AMRO Clearing Chicago LLC (« ABN AMRO »), un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à ABN AMRO.

Lieu : Bourse de Montréal inc.
Salle du conseil
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne les allégations selon lesquelles ABN AMRO aurait permis l'accès au système de négociation automatisé de la Bourse à certains de ses employés, entre le 24 janvier 2011 et le 30 juin 2014, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la Bourse, et n'aurait pas établi de politiques et de procédures à cet égard.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^e Julie Rochette, directrice, mise en application et conseillère juridique, division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse julie.rochette@tmx.com.

Sabia Chicoine
Chef des affaires juridiques, MX, CDCC